

**PORTS DE MORGAT / LE FRET**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE**  
**Séance du vendredi 06 novembre 2020**

Le Conseil Portuaire des ports de Morgat et du Fret convoqué le 06 novembre 2020 a été réuni ce jour à 10h30 en salle du conseil municipal, à la mairie de Crozon, sous la présidence de monsieur Patrick BERTHELOT, Maire de Crozon.

**Assistaient au Conseil Portuaire :**

a) Membres titulaires :

M. Jérémie ASCOËT  
M. Patrick BERHELOT  
Mme Dominique BOURNERIAS  
M. Pierre COLIN  
M. Guillaume DREVILLON  
M. Yves LE COUTEUR  
M. Yvon MACE  
Mme Monique PORCHER

b) Membres suppléants :

M. Yann CUSSET  
M. Daniel EUZEN (suppléant de monsieur Yvon SENECHAL)

**Absents :**

a) Membres titulaires :

M. Philippe BOULINEAU (excusé)  
Mme Aline DIVERS (excusée)  
M. Yvon SENECHAL (excusé)

**Assistaient à la réunion** (sans participation au droit de vote):

M. Pascal GERELLI, directeur général des services de la ville de Crozon.  
Mme Magali LE PERN, agent administratif portuaire

En préambule, Patrick BERTHELOT remercie les membres du conseil de leur présence à ce premier conseil portuaire de la mandature dans un contexte un peu délicat où les échanges ne sont pas forcément ceux que l'on souhaite car rendus difficiles en raison de la crise sanitaire.

Le quorum étant atteint, Patrick BERTHELOT ouvre la séance à 10h30.

La séance débute par un tour de table au cours duquel chaque participant se présente.

Avant de passer la parole à Yann CUSSET, Patrick BERTHELOT déroule l'ordre du jour :

- tarifs 2021
- projets
- questions diverses.

Yann CUSSET présente les tarifs pour l'exercice 2021:

- 2% d'augmentation générale (Amarrage, Matériel)

- La redevance annuelle au port se calculait jusqu'à présent sur la base de catégories définies uniquement par la longueur du bateau. Dès l'année prochaine la notion de largeur sera également intégrée dans la catégorisation des navires. Cette tarification est appliquée dans la plupart des ports. Aujourd'hui les bateaux sont de plus en plus larges. L'élargissement des espaces réduit inévitablement le nombre des emplacements dans le port.

- Création de la tarification « ESCALE DETENTE ». Elle sera appliquée aux navires en escale de courte durée durant la journée. D'une façon générale, ces bateaux s'avitailent en eau et électricité. Il est logique qu'ils participent financièrement aux services rendus par le port.

- Augmentation significative du coût de la nuitée (+ 25%). Cette augmentation est liée indirectement à notre adhésion dès l'année prochaine au réseau « PASSEPORT ESCALES ». Contre la libération de leur emplacement, le port aura l'opportunité d'offrir à ses usagers des nuitées dans les ports partenaires. Après instruction du dossier il apparaît que les tarifs du port de Morgat sont bien inférieurs à ceux appliqués dans les ports du réseau. Dans un souci d'équité, il est donc nécessaire d'équilibrer nos tarifs afin d'atteindre le tarif moyen appliqué dans les ports du réseau « PASSEPORT ESCALES ». Contrairement à aujourd'hui, le prix de la douche est inclus dans ce tarif.

- A compter de l'année prochaine, une majoration sera appliquée à tout usager qui ne respectera pas le temps imparti à la manutention de son navire. Ce forfait est d'1h00 et comprend l'assistance d'un agent portuaire (en sus du grutier) ou se limite à 30 minutes si deux agents portuaires sont présents. Il est nécessaire d'éradiquer les pratiques d'une minorité d'usagers qui engendrent des retards dans les plannings.

- Utilisation de l'aire technique (35,00 €). Ce tarif comprend l'entretien de la nouvelle aire de carénage ainsi que l'utilisation de la pompe haute pression. Nous allons contraindre les usagers à employer l'équipement très performant du port car la qualité de certains appareils, leur faible débit et le temps d'installation par les propriétaires se répercutent sur la durée des manutentions. Il en résulte jusqu'à 2 heures de retard par rapport au planning annoncé.

- Coût du badge annuel (15,00 €). Cet été, les usagers du port ont souffert certains jours du manque de stationnement sur la zone portuaire. L'afflux de véhicules sur le port est principalement généré par le comportement de certains individus (véhicules qui se touchent pour passer la barrière d'accès...). Afin de mettre un terme à ces agissements et à la demande générale, il est envisagé d'installer un sas

supplémentaire qui permettra de contrôler et de réserver l'accès au parking « PLAISANCIERS » aux seuls usagers détenteurs du badge. Ce sas, implanté à l'emplacement de l'ancienne barrière (chaîne) près du Centre ISA, sera composé de 2 barrières. Fonctionnement/: Activation par le badge d'accès de la première barrière. Le véhicule avance dans le sas. La barrière située à l'arrière du véhicule se referme, celle située à l'avant du véhicule s'ouvre permettant ainsi l'accès au parking ainsi qu'à la digue.

- Le réamarrage des bateaux (25.00 €). L'idée est de responsabiliser les usagers qui laissent leur bateau sans surveillance. Régulièrement les agents portuaires sont contraints de réamarrer des navires. Cette intervention a un coût humain et matériel qui sera désormais facturé au plaisancier.

- majoration des catamarans. Morgat va s'aligner sur la majorité des ports qui leur applique un coefficient de 1,5.

Pour clore ce chapitre, Jérémie ASCOËT souligne que les tarifs bâtiments et terre-pleins ne subiront, quant à eux, aucune augmentation.

Patrick BERTHELOT rappelle que les ports de Morgat et du Fret sont les moins chers des environs.

Le budget des ports est extrêmement étriqué. Sa section de fonctionnement ne tient en équilibre que par les tarifs portuaires et les recettes engendrées par la facturation des services rendus.

Cette année l'équilibre est extrêmement fragile. Si nous ne changeons rien, nous ne pourrions dégager suffisamment de capacité d'auto-financement pour financer des investissements. Tout est lié. Si nous voulons apporter des améliorations concrètes et augmenter significativement la qualité de nos ports il est impératif de revisiter notre système de tarification.

Patrick BERTHELOT demande à Yann Cusset d'exposer à l'assemblée les orientations d'aménagement des ports. Cette observation, ce regard et cette projection sont nécessaires pour intégrer la révision de la grille tarifaire.

Yann CUSSET prend la parole et déroule la présentation des projets :

- Les travaux de mise en conformité de l'aire de carénage sont achevés. Après quelques petits ajustements la station fonctionne désormais correctement.

- Concernant la zone portuaire. Il est nécessaire d'entamer une réflexion sur les transformations que nous souhaitons apporter au port, notamment en termes d'image et d'offre, dans les dix prochaines années. Pour ce faire il est important de scinder le projet en deux parties (du bâtiment 'LES FLÔTS' à la barrière d'accès au port et la zone portuaire proprement dite avec son activité plaisance et professionnelle).

La partie horizontale de la première division a été refaite et plutôt bien refaite mais il est essentiel d'améliorer sa partie verticale. En outre, nous observons que la fréquentation touristique est bien réelle, voire même en constante progression. Il est donc cohérent d'y intégrer des professionnels du tourisme qui offriront à ces vacanciers ainsi qu'à nos visiteurs assidus une pléiade d'activités dans des bâtiments propres, à la hauteur de la qualité des services que l'on souhaite proposer.

Quant à la zone portuaire, l'acquisition de nouveaux pontons et matériel (grue...) est inévitable. L'infrastructure, très sollicitée, souffre. Il est également indispensable

d'apporter une qualité de services aux usagers et de promouvoir l'image du port auprès de nos plaisanciers en escale. Pour ce faire, nous devons envisager, entre autres, un rafraîchissement de nos sanitaires.

Enfin, les bâtiments qui reçoivent du public doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Actuellement l'accès à la Capitainerie se fait uniquement par un escalier. Nous devons donc entreprendre rapidement des travaux de mise aux normes du bâtiment.

Mais nous ne pouvons pas engager des travaux coûteux pour éventuellement les détruire dans quelques mois s'ils ne s'intégraient pas dans notre projet global de réaménagement du site.

Nous avons donc d'ores et déjà mandaté des architectes. Ceux-ci vont nous proposer plusieurs ébauches que la municipalité ne manquera pas de soumettre à tous les acteurs des ports en temps et heure.

Il s'agit d'un projet ambitieux sur le long terme. Une mandature de 6 ans ne sera sans doute pas suffisante pour le finaliser.

- Une étude des mouvements et courants marins de notre bassin devraient nous permettre de comprendre les mouvements sédimentaires. Cette analyse est indispensable avant d'entreprendre des travaux de quelque nature qu'ils soient. Nous devons impérativement analyser la réalité des choses. A ce jour nous avons pris contact auprès de sociétés spécialisées dans ce domaine et sommes en attente de leurs devis.

- Les pontons bougent énormément et de fait, s'usent. Une vérification de leur ancrage ainsi qu'un réglage et/ou le changement des chaînes semblent inévitables afin de les stabiliser.

- La passerelle du ponton VISITEUR a été changée cette année. La conception des pontons évolue. Les fabricants d'équipements portuaires utilisent de nouvelles technologies. En 2021, le remplacement du ponton VISITEUR est inscrit au budget. L'idée est de tester de nouvelles innovations, en l'occurrence par les plaisanciers en escale, avant d'en généraliser l'installation dans l'ensemble du port.

Patrick BERTHELOT fait un aparté sur les projections en précisant que le vote du budget est fixé au 17 décembre prochain.

Les orientations du port vont apparaître de façon claire dans le débat d'orientation budgétaire et de façon très précise lors du vote du budget. La lecture du budget fera apparaître les investissements adoptés soit sous forme de financement sur l'année, soit sous forme d'études car tout ne se fait pas du jour au lendemain. Nous ne travaillons pas à vue. Nous élaborons un plan prévisionnel d'investissement. Concernant le port il est déjà très clair. Mais pour atteindre nos objectifs nous devons aborder certains domaines tels que les tarifs, les alternatives, l'emprunt etc.

Patrick BERTHELOT apporte des précisions sur le fonctionnement de l'équipe en place. Chaque adjoint (référént) est responsable du fonctionnement de son domaine de compétence. Toutes les informations sont transmises au maire chaque lundi lors du bureau municipal. Les questions, les détails, les précisions concernant le port sont de la compétence de Yann CUSSET de façon directe.

Enfin Patrick BERTHELOT fait remarquer que le port du Fret n'est évidemment pas exclu de la réflexion municipale. Les investissements ne sont pas comparables à Morgat puisque la structure est elle-même est très différente. Il rappelle que le port du Fret est un atout considérable puisque c'est le regard sur la rade de Brest avec qui la commune est en lien au travers du Pays de Brest.

Jérémie ASCÖET fait état de l'activité saisonnière :  
2020 : 1343 bateaux ont fait escale au port de Morgat  
2019 : 1113  
2018 : 1218

Ces chiffres sont très satisfaisants car la navigation n'était pas autorisée de mi-mars à mi-mai en raison du confinement. La Covid 19 a également éloigné les plaisanciers britanniques de nos pontons durant toute la saison estivale.

Yann CUSSET fait remarquer une augmentation manifeste des bateaux de location. Un même bateau revient d'une semaine sur l'autre avec un équipage différent. Cela signifie que le port de Morgat attire, c'est très positif. Nous ne devons pas négliger les plaisanciers en escale. Il faut que nous arrivions à conserver cet attrait en améliorant nos prestations.

Yves LE COUTEUR fait état du nombre impressionnant de navires ancrés hors de la zone portuaire durant la saison estivale. Il préconise d'optimiser l'accueil de ces équipages en mettant à leur disposition des navettes, divers services sur l'eau...

Yves LE COUTEUR revient sur le projet de réaménagement du port. Il souhaite que les professionnels du nautisme soient associés aux diverses études pour éviter que certaines erreurs ne se reproduisent. Il évoque la voie d'accès au port, beaucoup trop étroite lors de l'acheminement des bateaux sur le port. Il insiste pour que les professionnels soient concertés afin qu'ils puissent faire part des particularités de leurs activités. Les architectes ignorent ces éléments, ils ne vont pas assez loin dans leur démarche. Il rappelle que le port n'est pas qu'un endroit ludique. Il s'agit avant tout d'un espace où des gens, dont c'est le métier, exercent leurs fonctions. Il faut impérativement leur en faciliter l'accès.

Yann CUSSET précise que les architectes ont reçu un cahier des charges. Il leur a été expressément notifié que la zone portuaire est avant tout une zone technique. Les élus seront vigilants.

En outre, les professionnels seront consultés à double titre car certains d'entre eux se sentiront concernés par les travaux directement liés aux infrastructures portuaires mais souhaiteront également disposer d'un local, si le projet de construction de nouvelles dépendances aboutit.

Patrick BERTHELOT explique que de nos jours il est impossible de valider un projet sans consulter les usagers quels qu'ils soient. Même si les professionnels sont bien évidemment prioritaires sur le port, tout le monde est concerné. Certains projets avancés pour le port sont directement liés à des projets communaux. Personne n'ignore que la société s'oriente vers des circulations douces (vélo...). Cela va se concrétiser par l'aménagement d'un réseau de voies qui va relier Crozon à l'extrémité du port. Aujourd'hui la zone portuaire est pourvue de trottoirs extrêmement larges qui n'excluent pas la possibilité d'élargir la voie de circulation de 0,50 m pour les professionnels et qui n'excluent pas la possibilité de créer une piste cyclable. C'est un vrai projet de territoire, un vrai projet de notre commune. Tous les acteurs y seront associés (usagers et professionnels).

Yann CUSSET fait également référence aux camping-cars. Nous devons les empêcher d'accéder à la zone portuaire; qui débute au niveau de la terrasse de l'établissement « LES FLÔTS ». Ils ne peuvent pas franchir la barrière et doivent faire demi-tour avec tous les désagréments que cela engendre.

Patrick Berthelot indique que la municipalité travaille sur des solutions de logement ou d'installation des camping-cars sur des parkings dédiés. Il estime également que ces véhicules n'ont pas leur place sur la zone portuaire.

Patrick BERTHELOT se félicite de cet échange qui permet aux membres présents de s'imprégner d'un dossier global, car, il le répète, tout est lié.

S'ensuit une vive discussion sur le sujet des tarifs.

Dominique BOURNERIAS trouve que cette augmentation est exagérée. D'après ses calculs le propriétaire d'un navire d'une largeur supérieure à 2,70 mètres subira une augmentation de 20 %. Ce pourcentage comprend l'intégralité des augmentations (2 %, zone technique, programmation du badge). Le propriétaire d'un navire d'une largeur inférieure à 2,70 mètres, supportera, quant à lui, une augmentation de 8 % et ce, sans aucun service supplémentaire.

Jérémie ASCOËT lui fait remarquer que l'installation d'un sas a pour objet de permettre aux usagers de stationner près de la digue.

Dominique BOURNERIAS trouve que le coût de la reprogrammation du badge est trop élevé.

Yann CUSSET lui explique que le coût n'est pas imputable à la reprogrammation du badge mais à un droit de stationnement sur la zone portuaire. C'est au final le coût annuel d'un accès à un parking privé.

Pierre COLIN déplore que le parking près du Kador soit constamment occupé par des véhicules de type 4X4 attelés de leur remorque de mise à l'eau. Pour la modique somme de 5,00 € (voire gracieusement pour ceux qui fraudent), ils accaparent 3 à 4 places de stationnement et passent paisiblement une journée en mer. Monsieur COLIN estime que ces plaisanciers devraient être davantage taxés.

Il défend les plaisanciers qui s'acquittent de la redevance annuelle. Cette année ils n'ont pas eu accès à leur bateau durant plusieurs mois en raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus. Actuellement la navigation est de nouveau interdite et nul n'est en mesure de prédire pour combien de temps. Compte tenu des désagréments subis cette année, il trouve illégitime d'augmenter les tarifs portuaires de 2 % et incompréhensible le règlement de 15,00 € pour se rendre à un endroit où chaque plaisancier devrait avoir naturellement accès.

Il déplore que, contrairement aux usagers, la redevance de certains professionnels exerçant leur activité sur la zone portuaire ne soit pas majorée en 2021.

Enfin, il souligne que la plupart de ses adhérents sont retraités et fait remarquer que les pensions n'augmentent pas de 2 % chaque année.

Jérémie ASCOËT indique que le montant de 5.00 €/jour actuellement affecté à la cale de mise à l'eau s'élèvera à 10,00 €/jour en 2021.

Pour Pierre COLIN et Dominique BOURNERIAS cette hausse de tarif reste insuffisante. Ils réclament 15,00 € voire 20,00 €. Cela ne leur paraît pas abusif pour stationner une journée entière sur le port.

Guillaume DREVILLON corrobore ces propos. Il s'aperçoit que certains de ses clients n'hésitent pas à déboursier 5,00 € pour stationner sur le port. Augmenter le tarif de manière significative pourrait les décourager et, en conséquence, libérer des places de stationnement sur le site.

Jérémie ASCOËT pense qu'augmenter davantage le tarif pourrait, au contraire, accroître la fraude.

Dominique BOURNERIAS persiste à penser que le montant de 10.00 € est dérisoire. Il faut encourager les personnes qui résident sur la commune à contracter un forfait annuel tarifé à 107,00 €. Cela correspond à environ 10 mises à l'eau, c'est tout à fait acceptable. Par contre une personne qui vient ponctuellement passer la journée sur Morgat doit s'acquitter d'au moins 15,00 €.

Elle estime que les plaisanciers ne doivent pas, à eux seuls, supporter le manque de trésorerie. Dans un souci d'équité, et à l'instar de Pierre COLIN, elle considère que les tarifs relatifs aux terre-pleins et bâtiments doivent également être majorés de 2 %. D'autant plus que les professionnels concernés ont été exonérés cette année.

Pierre COLIN rajoute que, de leur côté, les plaisanciers n'ont pas été exemptés de leurs redevances et pourtant ils n'ont pas eu accès à leurs navires durant plusieurs mois.

Yann CUSSET réplique qu'il ne faut pas tout mélanger. La commune n'est pas à l'origine de l'interdiction de naviguer. La commune ne rédige pas les lois. Il s'agit d'une décision de l'Etat.

Patrick BERTHELOT déclare qu'en terme de fonctionnement, les charges du port n'ont pas diminuées au motif du confinement.

Il rappelle que le budget principal de la collectivité a pris en charge l'intégralité du déficit engendré par l'exonération des redevances non perçues sur la zone portuaire (loyers des bâtiments, billetteries, terrasses...). Le versement de cette subvention a permis au port de fonctionner et de boucler son budget. Cette dotation a été rendue possible par le caractère exceptionnel de l'actualité sanitaire. En temps ordinaire ce mouvement financier qui a permis de compenser les pertes subies par le port n'est pas autorisé.

Les périodes de rupture de sorties de pêche ne diminuent en rien les charges de fonctionnement du port.

Patrick BERTHELOT précise que le port n'a aucune possibilité d'investissements sans une augmentation et une révision des tarifs.

Il admet qu'il est très compliqué de proposer une augmentation, et comprend que des personnes qui touchent une pension qui n'augmente pas soient réticentes à déboursier 2 voire 5 % de plus. Mais, au final, une augmentation de 5% de 500.00 € représente une somme raisonnée qui donne au port la possibilité de fonctionner, d'équilibrer son budget et de prévoir des investissements. Si on ne s'oriente pas vers cette direction, si on reste le port le moins cher la région, le port n'évoluera pas et demeurera dans son état actuel. Il faut en avoir conscience.

Il termine en indiquant que les choix tarifaires de la municipalité sont motivés par une ambition différente pour le port.

Contrairement à Pierre COLIN, Dominique BOURNERIAS ne s'oppose pas à l'augmentation générale de 2 % mais elle répète que si on additionne à cela la catégorisation des navires à la largeur, le coût de la zone technique et du badge, le montant global de l'augmentation est beaucoup trop élevé. Elle craint que cela ne provoque un tollé. Elle insiste pour que les bâtiments et les terre-pleins soient également affectés de la hausse de 2 % et participent à la recherche de Trésorerie.

Yann CUSSET fait savoir que la tarification annuelle du badge, pourtant votée depuis des années, n'a jamais été appliquée.

Patrick BERTHELOT le confirme. Il fait la lecture à l'assemblée d'une délibération en date du 30 mai 2002 :

« Monsieur LANGLAIS, adjoint au port indique que le parking plaisancier va faire l'objet d'un aménagement et que le stationnement sur ce parking sera exclusivement réservé aux usagers du port. A cet effet un badge en permettra l'accès. Il est proposé au conseil municipal de fixer à 8.00 € le tarif annuel de stationnement ».

Cela signifie que depuis 2002, le port aurait dû percevoir cette somme majorée en fonction des années et ne l'a jamais recouvrée.

Dominique BOURNERIAS : Finalement ce n'est pas une reprogrammation de badge que vous souhaitez facturer aux usagers mais l'accès au 2ème parking.

Yann CUSSET lui confirme que le règlement de 15,00 € donne accès chaque année à un stationnement et ne concerne nullement la reprogrammation du badge.

Tous les usagers du port régleront 15,00€. Certains d'entre eux auront uniquement accès au premier parking et d'autres aux deux.

Les usagers auront un même badge mais reprogrammé différemment selon leurs activités ou emplacement.

A titre d'exemple Jérémie ASCOËT indique que le Centre Nautique n'accèdera qu'au premier parking.

Pour Pierre COLIN, il s'agissait d'une prestation offerte aux usagers qui s'acquittent de la redevance annuelle.

Patrick BERTHELOT souligne que, dans le cas présent, les perspectives diffèrent des années précédentes car la finalité est d'interdire l'accès au parking PLAISANCIERS à tout véhicule attelé d'une remorque ainsi qu'aux non usagers. Cela signifie que désormais des places de stationnement seront allouées à l'usage exclusif des propriétaires de bateaux.

Pierre COLIN maintient que ce service doit être conservé à titre gracieux.

Dominique BOURNERIAS campe également sur ses positions. Elle va avoir des difficultés à justifier auprès de ses adhérents qu'une somme de 15.00 € va désormais être imputée à la reprogrammation du badge. Elle propose d'en abaisser le coût à 5,00 €. Elle maintient que cette somme ajoutée à l'augmentation générale de 2 % et aux 35,00 € alloués à zone technique engendre une augmentation définitivement trop excessive.

Yann CUSSET lui répond que la commune n'est pas responsable de la mise en conformité de l'aire de carénage. Il s'agit d'une obligation légale. On ne peut y déroger. En outre nous devons amortir le matériel nouvellement installé et financer son entretien, l'achat des filtres etc.

Yann CUSSET rajoute que la municipalité envisage d'acquérir une structure de carénage amovible pour le port du Fret.

Patrick BERTHELOT évoque le cas du CNCM qui partage le bâtiment avec la Capitainerie. Il apparaît que la chaudière est commune aux deux entités et que le chauffage est collectif. Le CNCM occupe la majorité du bâtiment. Nous envisageons d'instaurer une juste répartition des charges à proportion de l'occupation. Cet abaissement des charges au bénéfice du port sera une source de recette.

Pascal GERELLI tient à apporter une précision concernant les recettes liées aux commerçants. Il ne faut pas perdre de vue que toutes ces recettes, relativement importantes, sont générées par des personnes qui ne participent pas directement à la vie du port. La contribution de ces professionnels abonde le budget du port. C'est également grâce à cet apport financier que le port conserve des tarifs très attractifs et se positionne comme l'un des moins chers des environs.

Pierre Colin fait remarquer qu'ils ont bénéficié d'une augmentation non négligeable de leur surface commerciale sans aucune contrepartie financière.

Pascal GERELLI rappelle qu'il s'agit d'une compensation car ces commerces ont été fermés plusieurs mois en raison du confinement. Durant cette période ils n'ont perçu aucune recette. Il s'agit tout de même de la vie économique de la commune.

Yann CUSSET clôt le débat et propose d'étudier les questions qui lui ont été transmises par les associations.

#### **Association des Plaisanciers de Morgat (APM) :**

1) *Est-il prévu de mettre les nouveaux parkings à vélo sur toutes les entrées de pontons ?*

Yann CUSSET : La réponse est positive. Le matériel sera installé d'ici l'été prochain.

2) *Est-il possible de régler définitivement les problèmes de wifi et de débit internet dans le port ?*

Yann CUSSET : La réponse est également positive. Le problème a été identifié. Ce n'est pas facile de le résoudre mais on se doit d'offrir ce service à nos usagers.

Dominique BOURNERIAS fait remarquer que la connexion semble fonctionner sur le ponton VISITEUR mais est quasi inexistante sur les autres pontons.

Yann CUSSET rajoute qu'à marée basse le relais ne remplit pas ses fonctions.

3) *Est-ce que le problème de la personne qui distribue de la nourriture aux mouettes a été réglé ? Il semble qu'il y ait prolifération de rats.*

Yann CUSSET : On y travaille. Il est nécessaire de faire constater l'infraction avant de verbaliser la personne. C'est en projet et cela devrait aboutir d'ici peu.

Dominique BOURNERIAS souligne que cette personne accède à la zone portuaire alors qu'elle n'est pas en possession du badge...

4) *Peut-on mettre plus de petites poubelles et de distributeurs de sachets d'hygiène canine dans le port et sur le cheminement piéton.*

Yann CUSSET y répond favorablement mais reste sceptique quant au résultat.

Pour Dominique BOURNERIAS il est indispensable d'en installer à l'entrée de la digue.

5) *Les travaux de remise en état des bâtiments du port et la future accessibilité de la salle Kador relèvent-ils du budget du port ?*

Yann CUSSET : absolument.

Dominique BOURNERIAS précise que l'occupation de la salle, essentiellement par des associations qui ne sont pas liées directement au nautisme et à la plaisance, sous-tend cette interrogation. En conséquence, cette salle n'étant pas réservée à

l'usage exclusif des usagers du port, le budget principal ne pourrait-il participer au financement des travaux par le versement d'une subvention ?

Pascal GERELLI : Aujourd'hui cette salle est identifiée comme étant un bâtiment du port donc son financement est obligatoirement affecté au budget du port. Pour une prise en charge par le budget principal il faudrait opérer un transfert de propriété, du budget du port vers le budget de la comptabilité principale.

Yann CUSSET propose de facturer l'occupation de la salle à la mairie chaque fois que celle-ci sera mise à la disposition d'une association dont l'activité n'est pas liée aux domaines du nautisme et la plaisance.

Pascal GERELLI lui explique que, sur un plan juridique, cette interdiction est irrecevable. En cas de contentieux, il sera établi qu'il s'agit d'un moyen détourné de financer un équipement.

Yann CUSSET l'interroge sur la possibilité d'en empêcher l'accès à certaines associations.

Pascal GERELLI lui confirme que cette alternative est effectivement envisageable. Le port peut légitimement l'appliquer.

Pierre COLIN intervient. Ce n'est pas tant la location de la salle qui pose problème mais plutôt le financement des investissements qui découlent de sa mise aux normes. En définitive, qui va payer la note ?

Patrick BERTHELOT conclut en rappelant que le budget principal ne peut pas abonder sur des actions qui relèvent du domaine portuaire. Toutefois, afin d'ôter tout doute, il promet de mener des investigations. Si cela est possible, le budget principal participera au financement des travaux. Il reste toutefois persuadé que d'un point de vue administratif et juridique cela est absolument illégal.

Pascal GERELLI reconnaît une exception. Le financement de l'ensemble des travaux de réaménagement du quai Kador que le budget du port n'aurait en aucun cas pu supporter.

### **Amis Pêcheurs d'Iroise (API) :**

- 1) *L'augmentation des tarifs de la cale sera-t-elle justifiée car le service est loin d'être à la hauteur. Ex : l'accès est laissé au bon vouloir du CNCM, la cale est occupée en permanence par les locations de Kayaks et autres.*

Yann CUSSET : Cette question résulte des difficultés pour les plaisanciers de mettre leur navire à l'eau par la cale. Il garantit que dès l'année prochaine ce genre de désagrément ne se reproduira plus. Le Centre Nautique est d'ores et déjà informé qu'il ne pourra plus monopoliser la cale de mise à l'eau du port. Nous vivrons en meilleure intelligence.

- 2) *Pourquoi changer le mode de tarification des pontons ? C'est sans doute pour gagner plus d'argent mais étant donné que le budget du port est à l'équilibre, l'augmentation de 2% devrait suffire. Les plaisanciers ne sont pas des vaches à lait. Il y en a beaucoup qui se privent sur d'autres dépenses pour avoir un bateau.*

Yann CUSSET : Le sujet a été abordé plus tôt dans la séance.

- 3) *Au sujet du badge, on paye déjà une place de ponton. Il est peut-être normal que l'on achète un badge 15.00 € mais de renouveler l'opération chaque année pour le réinitialiser nous semble abusif. Pourquoi prendre un badge quand le CNCM vous laisse passer gratuitement. Mais c'est sans doute pas grave, « les plaisanciers sont là pour payer ».*

Yann CUSSET : La question a également été examinée plus tôt, au cours des échanges.

- 4) *Vous pourriez peut-être inciter certain bateau à partir, ils ne naviguent jamais, ils ont une couche de moule sur la coque en guise d'antifouling. Cela aiderait la liste d'attente à se réduire. Ces dernières années i y à eu du travail dans ce sens, il y a beaucoup moins d'épaves qui traînent sur le quai.*

Jérémy ASCOËT : Il est extrêmement difficile de juger en nombre de sortie qui navigue ou pas. Cependant, nous allons effectuer un relevé des bateaux affichant un manque manifeste d'entretien. Les propriétaires de ces navires recevront un courrier recommandé les mettant en demeure de prendre toute mesure appropriée pour la remise en état de leur bien.

Pascal GERELLI souligne que réglementairement les plaisanciers n'ont pas obligation de sortir en mer.

Patrick BERTHELOT rajoute que tous les ports sont confrontés à ce problème.

- 5) *Avez-vous envisagé une réduction pour l'année 2020 car on nous a interdit l'accès au bateau durant 3 mois. Il me semble que les commerçants ont été exonérés de terrasse, pourquoi pas les plaisanciers ?*

Yann CUSSET : Ce thème a également été examiné.

- 6) *Quel est la participation financière du CNCM et de l'ISA pour l'utilisation des infrastructures du port ?*

Yann CUSSET : ils payent tous deux un loyer pour les locaux qu'ils occupent ainsi que les prestations mises à leur disposition (pontons, grutages...)

- 7) *Vu l'ampleur que prend le POINT PASSION PLAGE et vu le danger que cela engendre entre kayaks, paddles et bateaux à moteur, nous pensons qu'il est urgent de créer un chenal pour les kayaks et paddles. Il pourrait partir de la cale de l'héliport en laissant l'espar vert à tribord et ensuite la bouée d'atterrissage également sur tribord à une cinquantaine de mètres.*

Yann CUSSET : Pour empêcher les kayaks et autres paddles... de traverser le chenal du port un balisage va être installé l'an prochain. Les loueurs de kayaks seront mis à contribution. Ils devront rappeler à leurs clients les règles à respecter. Nous envisageons également d'interdire toute mise à l'eau à partir de la cale du Kador.

#### **Association des Pêcheurs Plaisanciers du Fret :**

- 1) *Est-ce que les plaisanciers qui n'ont pas mis leur bateau à l'eau pour des raisons personnelles ou par un problème de grutage pourront obtenir une exonération de leur redevance annuelle pour 2021.*

Yann CUSSET : Question déjà traitée.

- 2) *La mise à disposition de plots en béton afin de renforcer l'amarrage des bateaux sur le terre-plein lors de forts coups de vents est-il prévu ?*

Yann CUSSET y répond favorablement.

- 3) *La réparation des racks pour entreposer les annexes dans le parc par les services de la mairie est-elle envisageable ?*

Yann CUSSET répond favorablement à la demande à la seule condition que les usagers y déposent leurs annexes à l'envers. Il s'agit d'une question de bon sens. Les annexes se remplissent d'eau et sous leur poids le rack cède.

Daniel EUZEN fait remarquer que certaines annexes semblent abandonnées car non utilisées depuis un certain temps.  
Jérémy ASCOËT lui garantit qu'un tri va être effectué.

4) *La grande cale et la petite, côté capitainerie, auraient besoin de quelques réparations. Est-il possible de le programmer sur 2021 ?*

Patrick BERTHELOT annonce que la municipalité vient de recevoir tout récemment des devis liés aux interventions prévues sur la zone portuaire du Fret mais il n'a plus leurs montants et affectations en mémoire.

Daniel EUZEN fait observer le mauvais état général de la cale et plus particulièrement la dangerosité des cavités qui y abondent. Le risque de chute est bien réel.

Yann CUSSET lui indique qu'il en est conscient. Il s'est récemment rendu au Fret accompagné de Lionel Gay, responsable des services techniques communaux, afin de dresser un état des lieux.

Pierre Colin admet ne pas avoir transmis ses questions mais souhaite soumettre une interrogation sur la mesure des longueurs des bateaux. Un adhérent lui demande si le port tient compte uniquement de la longueur de coque ou si le moteur hors-bord est également comptabilisé.

Jérémy ASCOËT : Nous mesurons la longueur hors-tout. Le métré englobe le hors-bord.

D'après Pierre COLIN, il semblerait que, d'un point de vue réglementaire, seule la longueur de coque devrait être considérée.

Jérémy ASCOËT lui expose que chaque port dispose d'un règlement sur lequel il s'appuie. La longueur hors-tout est la côte appliquée par la majorité des ports.

La séance touche à sa fin. Yann CUSSET revient sur la grille tarifaire 2021. L'accueil réservé aux propositions est très mitigé. Avant d'entériner l'adoption des tarifs, et au vu des observations formulées, il soumet une alternative aux membres du conseil. Il leur propose un délai supplémentaire et leur demande de soumettre à la municipalité des contre-propositions qui seront débattues d'ici dix jours. Cet ultime débat se soldera par l'ajustement et l'adoption de la tarification du port.

L'assemblée accepte cette initiative à l'unanimité.

La date de cette réunion sera communiquée dans un futur proche.

Patrick BERTHELOT notifie que le vote des tarifs en conseil municipal est fixé au 26 novembre prochain.

Il remercie chaleureusement les membres présents pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 12h00.



Le Président

**Patrick BERTHELOT**